

PROCES VERBAL DE SEANCE DU 22 JANVIER 2018

Le vingt-deux janvier deux mille dix-huit, le Conseil Municipal de la Commune de BROUQUEYRAN, dûment convoqué le seize janvier, s'est réuni en session ordinaire, à vingt heures trente à la mairie sous la présidence de Monsieur SAUMON Jean-Louis.

PRESENTS : SAUMON Jean-Louis, DARTIGOLLES Christian, SAPHORE Christine, LAULAN Christine, ORLIK Sylvain, DAURIAN Michel, DILLAR Yves, BUSSY Nicolas.

Absents excusés : BOUQUET Jocelyne, DE LAMBERT Laurence, GOURGUES Gregory

Secrétaire de séance : SAPHORE Christine

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- D 01-2018 Construction du centre d'incendie et de secours de Bazas
- D 02-2018 Contrôle des hydrants par le SDIS - Convention
- Questions diverses

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité. Le compte-rendu de la précédente réunion du vingt-huit novembre 2017 est approuvé.

D 01-2018 CONSTRUCTION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE BAZAS

7.1 DECISION BUDGETAIRE

Monsieur le Maire expose que les locaux actuels du Centre d'Incendie et de Secours de Bazas sont devenus inadaptés au fonctionnement du service, en raison de leur exigüité et de leur vétusté.

Un projet de construction d'un nouveau centre d'incendie et de secours a donc été étudié par le SDIS de la Gironde, en partenariat avec les 19 communes d'appel.

Un site central a été recherché sur la commune de Bazas, au regard du secteur opérationnel desservi. L'implantation de la future caserne a été arrêtée au lieu-dit « Héougas », à l'angle des avenues de Verdun et de la République, à Bazas.

Son prix d'achat est en cours de négociation et doit être estimé par le service des Domaines. Le SDIS de la Gironde financera l'acquisition de ce terrain d'emprise, bénéficiera d'une subvention d'investissement du Conseil Départemental à titre de participation et procédera à l'appel de fonds auprès des communes pour le solde résiduel.

Conformément à la délibération du Conseil d'Administration n°99-94 en date du 23 décembre 1999, les collectivités défendues en premier appel devront financer à hauteur de 50 % du montant estimatif HT l'opération de construction du Centre d'Incendie et de Secours de BAZAS.

Le coût du projet de construction est estimé à 2 800 000 € HT, soit 3 360 000 € TTC, son financement étant assuré de la façon suivante :

- 1 400 000 € pour le SDIS (50 % du coût du projet HT)
- 1 400 000 € pour les communes (50 % du coût du projet HT)

Les modalités financières de la participation de chaque commune concernée sont précisées dans la convention à intervenir avec le SDIS de la Gironde.

La répartition de la quote-part de chaque commune du capital emprunté est calculée sur la base de la population DGF 2017.

Le projet de convention à conclure est joint à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

** Autorise Monsieur le Maire à signer la convention financière entre la commune de Brouqueyran et le SDIS de la Gironde.*

D 02-2018 CONTROLE DES HYDRANTS PAR LE SDIS - CONVENTION

1.3 CONVENTION DE MANDAT

Monsieur le Maire expose que les négociations engagée par le SDIS auprès des intercommunalités visant à accompagner les services d'incendie et de secours face à l'augmentation de la sollicitation opérationnelle sont toujours en cours actuellement.

En conséquence, le SDIS de la Gironde se propose de continuer à assurer gratuitement et à titre exceptionnel les contrôles des hydrants des collectivités et la gestion administrative des points d'eau incendie privés.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention fixant les modalités relatives à la réalisation par le SDIS de la Gironde des opérations de contrôle des points d'eau incendie publics et à la gestion administrative des points d'eau incendie privés.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'itinéraire du tour des Ecureuils prévu en 2018 : le départ d'une étape de la course aura lieu sur Brouqueyran le dimanche 20 mai 2018.
- La mise en place du RIFSEEP permettra à Mme TORCOLETTI – titulaire – de percevoir une IFSE mensuelle de 50 €.
- Monsieur le Maire donne lecture du courrier de remerciement adressé par l'Office Monségurais de la Culture et des Loisirs suite à l'accueil de l'animation musicale

SEANCE LEVEE à 22 h 00